

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 15 mai 2020

**8<sup>ème</sup> Commission****N° CP-2020-5-8-1****Service instructeur**

DECS - service appuis et ressources

**Service consulté****DENOMINATION DU COLLEGE DE FORTSCHWIHR**

Résumé : La dénomination des collèges relève des compétences du Département. Le présent rapport propose de nommer le collège de FORTSCHWIHR « collège Alice MOSNIER ».

Ce dossier a recueilli l'avis favorable de la Commission « Education et Jeunesse » (8ème) réunie le 13 mars 2020.

Conformément à l'article L421-24 du code de l'Education, la dénomination des collèges est de la compétence du département, qui recueille l'avis du maire de la commune d'implantation et du conseil d'administration de l'établissement.

Le conseil d'administration du collège de FORTSCHWIHR, réuni le 13 février 2020, a proposé de nommer l'établissement : « collège Alice MOSNIER ». La commune de FORTSCHWIHR a confirmé ce choix par délibération en date du 2 mars 2020.

Alice MOSNIER (1923-2010) était résistante auprès de Jean MOULIN, durant la seconde guerre mondiale. Pionnière dans le domaine du développement durable, elle a été Présidente de la maison de la Nature à Muttersholtz et Présidente fondatrice de l'ARIENA. Elle a également été la première femme élue au Conseil Régional d'Alsace en 1977.

Au regard de la proposition et des avis précités, je vous propose de nommer le collège de FORTSCHWIHR « collègue Alice MOSNIER ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT